

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 535**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Carrosserie réparation

Nouvel intitulé : Réparation des carrosseries

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle carrosserie réparation est un ouvrier qualifié qui est amené à exercer des activités dans le cadre de la réparation et de la remise en état d'ensembles carrossés métalliques ou en matériaux composites. Ce carrossier confirmé, doit maîtriser les méthodes, les procédés et les techniques de remise en conformité de la carrosserie des véhicules automobiles.

Lors de ses interventions sur véhicule, ses activités l'amèneront à :

- Prendre connaissance de l'ordre de réparation ou d'un devis d'expertise ;
- Organiser son poste de travail et prévoir les pièces de rechange ;
- Effectuer la remise en forme des structures déformées ;
- Effectuer la dépose et repose des éléments à remplacer ;
- Effectuer des contrôles et rétablir les réglages ;
- Préparer les supports et appliquer les produits anti-bruits, anticorrosion ;
- Contrôler son travail et fournir les éléments nécessaires à la facturation ;
- Maintenir et remettre en état son poste de travail ;
- Préparer le véhicule pour la livraison.

Pour cela il doit être capable :

- D'organiser et de gérer son poste de travail ;
- De mettre en œuvre les techniques d'assemblages et de réparation préconisée ;
- De respecter des consignes concernant la sécurité des personnes et des matériels ;
- De contrôler la qualité de son intervention ;
- De communiquer et de travailler en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de carrosserie et de réparation automobile

carrossier-réparateur, carrossier-tôlier,

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1606 : Réparation de carrosserie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Français et histoire-géographie - Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive
- Réalisation d'une production
- Communication technique
- Préparation d'une production

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29/08/1994 Dernière session en 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Réparation des carrosseries](#)